

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL PREMIERE LCR ESG

Code ISIN Part D: FR0014002KH4

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

## Objectifs du fonds et politique d'investissement

**Federal Première LCR ESG** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

**Son objectif** est d'accroître dans la durée la valeur liquidative du fonds sur l'horizon de placement recommandé par le biais des placements obligataires et monétaires, libellés en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille. En raison de la stratégie déployée, il n'y a pas d'indicateur pertinent à surperformer. A titre purement indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à la performance du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).

**La stratégie d'investissement** du fonds, conforme aux normes européennes, repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant investit sur des titres obligataires et/ou monétaires, émis par des émetteurs de la zone euro, en euro, réputés de niveau HQLA 1 au sens de la réglementation bancaire Bâle III et répondant à des exigences de notations extra-financières se fondant sur des critères ESG. La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt évoluera dans une fourchette comprise entre 0 et +5. Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés dans un but de couverture du risque de taux, dans la limite d'une fois l'actif net.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) de type « best in class ».

Dans un premier temps, le fonds prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance afin de préciser son univers d'investissement : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants...) ; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue *best in class* après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Dans un second temps, la construction du portefeuille s'inscrit dans le process de gestion de Federal Finance Gestion. Celui-ci comporte différentes étapes qui visent à définir l'allocation entre les instruments financiers utilisés, à savoir :

- Un comité macroéconomique qui détermine les anticipations économiques de la société de gestion ;
- Un comité marché qui décline les anticipations macro sur les marchés taux, devises et actions ;
- Un comité de gestion qui détermine les allocations en termes de sensibilité, de maturité, d'exposition géographique et de risque de crédit.

La gestion positionne alors le fonds selon ces conclusions, tout en gardant une marge de manœuvre dans la mise en place et le timing d'intervention, afin de coller au plus près à l'actualité des marchés.

- **Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).**

- **Durée minimale de placement recommandée : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 2 ans.**

- L'OPCVM capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 14h et exécutées quotidiennement.

## Profil de risque et de rendement

### Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité annualisée sur historique simulé sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds reflète l'exposition de l'OPCVM aux titres obligataires et/ ou monétaires de la zone Euro.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier, le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette et/ou de défaut d'un émetteur.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

**Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 4 %   |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Néant |
| <i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>                                                                                |       |
| Frais prélevés par le fonds sur une année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |
| Frais courants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0 %   |
| <i>La part D étant créée cette année, le pourcentage indiqué est une estimation des frais du premier exercice. Les frais réels ne seront connus qu'à l'expiration du premier exercice.<br/>Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i> |       |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |       |
| Commission de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Néant |

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 6 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

**Performances passées de Federal Première LCR ESG**

**Création au cours de l'année 2021.**

**Une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.**

Date de création de l'OPCVM : 31/07/1987.

Date de création de la part D : 31/03/2021.

**Informations pratiques**

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/08/2021.